

7121 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil

Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme Pingot, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mmes Agogué, Chevallier, Adjointes au Maire
M. Francpoumoi, Mmes Pédro, Gault, M. Léger, Mmes Devernois, Riby, MM. Guemann, Crozat, Mme Gouveia, M. Mohr, Mmes Do Souto, Meneau, MM. Caillard, Amalal, Lapostolle, Violette, Mme Baptista, M. Deschamps, Mmes Vadée et Lachgar
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Chevré	à	M. Amalal
Mme Lemaître	à	Mme Chambon
Mme Battaglini	à	M. Cammal

Etaient absents excusés : M. Pouget et Mme Nicolas

Secrétaire de séance : M. Lapostolle

Délibération n° 2026/025

OBJET : Exercice 2026 – Vote du budget primitif du budget principal de la Ville de Gien

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section de fonctionnement du budget primitif de la ville de GIEN s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 809 389,00 €.

La section d'investissement du budget primitif de la ville de GIEN s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 533 116,00 €.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, affaires générales et ressources humaines du 14 avril 2026,
- après en avoir délibéré,
- à la majorité des membres présents ou représentés (deux abstentions : Mme Baptista et M. Deschamps et trois voix contre : Mme Vadée, Mme Lachgar et M. Violette),
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget de la ville de GIEN tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
Le : 29 avril 2026

Le Maire,
Francis Cammal



Pour extrait conforme
à Gien, le 29 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Thomas Lapostolle

